

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 14 avril 2025

Le 14 avril 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n° 2025-31 : Subventions de fonctionnement à verser – Fixation des montants pour 2025.

Rapporteur : Régis DESCLAUX DE LESCAR

Date de convocation du Conseil municipal : 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL
Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL- Olivier SAILHAN - Josette DURLIN
Ahmed ASFOR – Kamel MEHERZI - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Hélène BARBOT à Justine ADENIS - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Pascal CAVALIERE - Sandrine TIGNOL à Nathalie LACUEY
Florent NAPOL à Vincent BUNEL - Jonathan SINSOU à - Nicolas CALT

Mme Andrée COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux organismes partenaires (associations, CCAS, GIP) de la façon suivante pour l'exercice 2025 :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
ABC	8 000 €
AGEF	800 €
ARTELI	1 800 €
ASSOCIATION DON SANG BENEVOLE	150 €
DROLE DE GIRAFE	500 €
ALADIN	250 €
ASSOCIATION FRELON ASIATIQUE	2 000 €
ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE	2 500 €
AUX BALADES CREATIVES	1 000 €
CA MARCHÉ POUR JAURES	1 000 €
COTE SCIENCES	12 500 €
LUDOTHEQUE O FIL DU JEU	15 000 €
CMF	399 600 €
FCBA FLOIRAC CITIZEN BAND AMITIE	1 000 €
FLOIRAC EN CHŒUR	500 €
HAND TERRANGA	400 €
LES AMIS DU DOMAINE DE SYBIROL	200 €
LES PORTEURS D'HISTOIRE	200 €
MUSIQUE DE NUIT	14 950 €
LES AMIS DE L'ORMEE	300 €
QUETZACOATL	300 €
UNE PENSEE FELINE	2 000 €
UNION CULTURE LOISIRS	2 000 €
USAGER BIBLIOTHEQUE BARTHES	600 €
PASSAGE A L'ART	10 350 €
GPV - PANORAMAS	10 350 €
LES AMIS DE PANORAMAS	300 €
COLLECTIF MITTERRAND	800 €
BALAST	500 €
MANKO	300 €
MIMA SMS	300 €
CLOWNS STETOSCOPE	500 €
DECORES DU TRAVAIL	350 €
PASSEURS DE MOTS	200 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	15 500 €
TOTAL	507 000 €

ÉTABLISSEMENT	PARTICIPATION 2025
CCAS de la ville de Floirac	1 600 000 €
GIP Grand Projet des Villes	59 350 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu l'avis de la Commission Décisionnelle d'attribution des aides du 17 mars 2025
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique et de la Commission Vie Associative réunies le 2 avril 2025 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions de fonctionnement ci-dessus récapitulées pour l'année 2025.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 65 et 67.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5 abstentions (Catherine ARNOLD, Séverine CASTAGNET, Nicolas CALT, Jonathan SINSOU, Alexandre LEDOUX)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Andrée **COLLIN**
Secrétaire de séance

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication

Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac